

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 30 janvier 2023 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 24 janvier, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 23-05

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (29)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	Mmes DELPRAT, JASZECK, HAESINGER (Supplée M. ETHODET NKAKE) MM. BONNET, BOUCHE, DARAGON, DOMETZ, GENIÈS, HADDAD, JOURNAUX, MAQUIN, MELLA, MURRU, LECUYER (Supplée M. DIDIER), MOIZARD (Supplée M. BOCQUET), PAMART, PINTO DA COSTA, PY, VENNE
CA PLAINE VALLEE	Mmes HINGANT, POTIER, SCALZOLARO, TORDJMAN MM. BATTAGLIA, LAGIER, MAURAY, SECNAZI, TESSE
CC CARNELLE PAYS DE FRANCE	M. FAUVIN

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (3)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	M. GUEVEL (Pouvoir à M. MAQUIN)
CA PLAINE VALLEE	Mme MEGRET (Pouvoir à BATTAGLIA)
CC CARNELLE PAYS DE FRANCE	M. DIARRA (Pouvoir à M. GENIÈS)

Etaient absents excusés : (3)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	Mmes BIDEL, CAUMONT M. YALAP
--------------------------	---------------------------------

Etaient absents : (17)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	Mmes DELMOTTE, GAUTIER, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN MM. GEBAUER, JARRY, LEROUX, MALLARD, SERVIERES, THOREAU, VASCONCELOS, ZIGHA, ZINAOU
CA PLAINE VALLEE	Mme MOSOLO M. GOMES
CC CARNELLE PAYS DE FRANCE	MM. GAUBOUR, MANSOUX

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de procéder à la désignation du secrétaire de séance par un vote à main levée.
- **DESIGNE** Mme Jacqueline HAESINGER pour exercer cette fonction.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs



Jacqueline HAESINGER,
Secrétaire de séance

